

Le SERVICE CIVIQUE à l'école Primaire d'Attignat-Oncin dès la rentrée 2018, c'est possible !

Des opportunités de recrutement sont offertes par l'éducation nationale sans condition de diplôme, afin de garantir la mixité des publics recrutés.

1. Qu'est-ce que le Service Civique ?

- o C'est un engagement volontaire d'une durée de **6 à 10 mois** environ sur une même année scolaire de septembre et jusqu'à juin pour un jeune de 18 à 25 ans pour trente heures maximum de travail hebdomadaire (ce temps de travail pourra être adapté, le cas échéant, dans une fourchette de 24 à 30 heures lorsqu'il permet de concilier, entre autre, une poursuite d'études) ;
- o C'est l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général** ;
- o C'est une mission qui donne lieu au versement d'une **indemnité** mensuelle versée au volontaire et intégralement prise en charge par l'Agence de Services et de Paiement ;
- o C'est un **binôme de volontaires**, chaque fois que possible, pour le bon déroulement de la mission et en particulier lorsque la mission s'effectue devant élèves.
- o C'est **contribuer aux activités éducatives pédagogiques et citoyennes de l'école primaire**.

2. Le jeune est-il formé ?

- o Le jeune volontaire doit recevoir une formation civique et citoyenne. Cette formation civique et citoyenne comprend, de manière obligatoire :
 - Un module pratique, la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) (Cette formation est obligatoire et entièrement prise en charge par l'agence du Service Civique).
 - Un module théorique, destiné à développer la formation citoyenne et le civisme des volontaires.

3. Comment postuler ?

- o Directement en ligne, sur le site <http://www.service-civique.gouv.fr>, ou vous retrouverez la fiche descriptive de l'offre de mission.
- o Ou en envoyant directement le C.V au Directeur de l'école à l'adresse :
ce.0730094f@ac-grenoble.fr